

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 décembre 2018

Date d'affichage :

27 décembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, CERLES, Mmes CHAMPEL, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL

ABSENTS :

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à José DUBREUIL

M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Serge BIONNIER

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018**

QUESTION N° 13

OBJET : Eglise du Marthuret : travaux de restauration extérieure – bas-côtés : avenants aux marchés initiaux

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s’est réunie le 06 décembre 2018

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s’est réunie le 04 décembre 2018

Pour mémoire, lors de sa séance du 16 juillet 2016, le Conseil municipal a attribué les marchés de travaux relatifs à la restauration extérieure des bas-côtés de l’église du Marthuret.

Concernant le lot 1 Maçonnerie – Pierre de taille dont le titulaire est l’entreprise COMTE, le Conseil municipal a autorisé le Maire, lors des séances du 16 novembre 2017 et 20 septembre 2018, à signer deux avenants pour :

- augmenter le montant initial du marché de 6 171.59 € HT (portant le montant du marché à 263 965.10 € HT)
- intégrer des prix nouveaux au bordereau de prix unitaires.

Par ailleurs, une erreur de calcul de la maîtrise d’œuvre de 65.96 € HT sur le montant définitif de ce marché a été constatée, dès lors, un avenant s’avère nécessaire pour fixer le montant définitif de ce lot à 264 031.06 € HT.

Concernant le lot 2 Couverture-Charpente dont le titulaire est l’entreprise MAURICE NAILLER, suite à l’exécution des travaux, il s’avère nécessaire d’ajouter par avenant, au bordereau de prix unitaires du lot 2, les prix nouveaux suivants :

N°	Libellé	U	PU HT
12.1	Abergement cuivre sur cheminée	U	650.00
12.2	Fourniture et pose de console de verrière	U	1 340.00
12.3	Création de deux boites à eaux avec deux traversées de mur sur l'élévation sud	U	391.96
12.4	Démolition de l'arase béton sur la sacristie	ML	35.00
12.5	Allongement des chevrons avec assemblage vissé	U	25.00
12.7	Suivi charpente sacristie	F	1 680.00
12.8	Remplacement de la volige sur 1.00 m au niveau de l'égout de la sacristie	M2	36.00

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20181220-DELIB181213-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

COMMUNE DE RIOM

12.7	Bandeau en plomb en remplacement du bandeau en tuile sur le collatéral sud compris reprise de l'arase	ML	543.97
12.4	Bâchage de la sacristie y compris le remaniage journalier	M2	16.00

L'intégration de ces prix n'a aucune incidence financière sur le montant initial de ce lot.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire à signer les avenants susmentionnés**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 décembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL